



Fiche d'information

Juillet 2015

# Affaires compensatoires

## 1. Qu'est-ce qu'une affaire compensatoire?

Les affaires compensatoires, également appelées Offset ou participation industrielle, sont toutes les catégories d'affaires de compensation réalisées dans le cadre d'acquisitions d'armements à l'étranger.

Les affaires compensatoires directes sont avant tout des affaires en lien direct avec l'acquisition d'un armement précis. Elles sont mises en œuvre quand elles permettent d'acquérir des capacités ou du savoir-faire débouchant sur une autonomie aussi large que possible pour la maintenance, pour le maintien de la valeur de combat et pour la modernisation d'un système, et quand elles contribuent à la montée en puissance de l'armée et des capacités-clés de l'industrie importantes pour la sécurité et pour l'armement.

Les affaires compensatoires indirectes ne sont pas directement liées à l'acquisition d'un armement précis. Ce genre de participation industrielle concerne avant tout des mandats à l'industrie, des activités de financement importantes pour les affaires compensatoires, des transferts de technologie, des développements communs, ainsi que des actions contribuant au marketing et à la vente.

On distingue les affaires compensatoires indirectes suivantes:

- les affaires compensatoires indirectes importantes pour la politique de sécurité et d'armement et
- les affaires compensatoires indirectes de l'industrie civile.

L'évaluation des différentes variantes de participation doit, en conséquence, toujours tenir compte des réflexions liées à la sécurité et à la politique d'armement.

En Suisse, les affaires compensatoires indirectes sont réalisées à la condition que l'industrie suisse soit compétitive. Elles servent à permettre d'accéder à de nouveaux marchés et à des technologies de pointe, à conserver le savoir-faire et à acquérir du savoir-faire supplémentaire, de même qu'à générer des volumes supplémentaires de commandes et d'exportations, mais surtout à générer des chiffres d'affaires supplémentaires.

Les affaires compensatoires directes et indirectes doivent correspondre aux 100 % de l'enveloppe financière d'un contrat. Ce faisant, les affaires compensatoires indirectes complètent les directes et représentent généralement un volume d'affaires notablement plus élevé que les affaires directes. armasuisse se réserve le droit de formuler, au cas par cas, des exigences afin de réaliser des affaires compensatoires indirectes liées à la défense. Cette démarche accroît la compétitivité internationale des entreprises suisses. Les affaires compensatoires génèrent une rentabilité élevée pour l'économie publique et contribuent à maintenir la place industrielle suisse et ses emplois.

armasuisse fixe dans sa politique d'affaires compensatoires des critères concrets pour la réalisation de telles affaires en Suisse. Le pilotage efficace par armasuisse est le garant de la réalisation des objectifs des affaires compensatoires. La transparence de la gestion des affaires compensatoires

## Fiche d'information - Affaires compensatoires

permet d'entretenir des relations couronnées de succès avec les divers groupes d'exigences concernés. Des mécanismes de contrôle ciblés et leur application permettent de contrôler si les objectifs sont atteints et, si nécessaire, de prendre des mesures y contribuant.

## 2. Processus d'affaires compensatoires

Le déroulement des affaires compensatoires en Suisse peut être divisé en plusieurs phases. Durant la phase d'offre pendant l'évaluation, on élabore les premiers objectifs des affaires compensatoires, sur la base de réflexions relatives à la base technologique et industrielle; il peut par exemple s'agir d'un concept d'affaires compensatoires. Ces résultats sont transmis aux entreprises et aux partenaires industriels susceptibles de participer au concours. Dans la mesure où on en dispose, cette phase englobe également les impératifs liés la politique de sécurité et d'armement.

Dans la phase de décision, on prépare le contrat relatif à l'acquisition et aux affaires compensatoires et on évalue les différentes offres en procédant à une analyse de leur valeur intrinsèque. Les conclusions de cette phase sont intégrées dans l'appréciation globale de l'acquisition. Les affaires compensatoires directes et indirectes sont évaluées partiellement séparément, car il existe des différences dans les objectifs poursuivis. Dans cette phase, on détermine le volume des affaires compensatoires directes et indirectes.

Pendant la phase d'exécution, l'entrepreneur général étranger octroie des mandats à des entreprises suisses et fournit la preuve relative à l'exécution et au volume des affaires compensatoires ainsi qu'à leur conformité aux critères imposés. Le contrôle de gestion opérationnel est effectué sous la direction d'armasuisse en coopération avec le Bureau des affaires compensatoires à Berne.

Ce signifie

- que la participation industrielle peut être préparée, soutenue et mise en oeuvre en apportant une utilité maximale et durable pour l'industrie suisse,
- que la participation industrielle reste ancrée dans la politique suisse d'acquisitions et qu'elle poursuit la consolidation de la base industrielle suisse en Suisse et à l'étranger,
- que, grâce à un compte rendu adéquat sur la participation industrielle, l'utilité de cette dernière est présentée à tous les acteurs ( armasuisse, associations, industrie et public suisse ),
- que les fournisseurs étrangers remplissent leurs engagements de participation industrielle, dans l'intérêt de l'industrie suisse,
- que les affaires de participation industrielle réalisées sont annoncées correctement,
- et que les analyses statistiques et les comptes rendus permettent de contrôler efficacement le respect des exigences par les fournisseurs.

### Pour plus de renseignements:

#### armasuisse, domaine du droit, Berne

Peter Emch

Tel.: +41 58 464 56 12

E-Mail: [peter.emch@armasuisse.ch](mailto:peter.emch@armasuisse.ch)

Per Magnus Larsson

Tel.: +41 58 464 56 83

E-Mail: [permagnus.larsson@armasuisse.ch](mailto:permagnus.larsson@armasuisse.ch)

#### Bureau des affaires compensatoires à Berne

Heinz König:

Tel.: +41 58 464 70 38

E-Mail: [heinz.koenig@armasuisse.ch](mailto:heinz.koenig@armasuisse.ch)